

Appel à projets 2017

Initiatives collectives pour l'environnement

Quand les dynamiques territoriales collectives et citoyennes soutiennent la transition écologique

Date limite de dépôt des dossiers : 10 avril 2017 inclus

Contexte

Les activités humaines, nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pèsent de manière significative sur l'environnement. La COP 21 a montré la capacité de la communauté internationale à se mobiliser sur les grands enjeux planétaires. Des initiatives citoyennes émergent également dans les territoires à la recherche de solutions locales pour répondre aux défis environnementaux. La Fondation de France souhaite participer au développement de ces dynamiques collectives qui mettent en œuvre des alternatives en faveur de la transition écologique.

On entend par transition écologique l'évolution vers de nouveaux modèles économiques et sociaux pour répondre aux grands enjeux environnementaux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Objectif

Quel que soit le territoire concerné (rural, littoral, urbain, péri-urbain, montagnard...), cet appel à projets se propose d'aider les citoyens à contribuer à la transition écologique et à œuvrer ensemble en faveur de la qualité de l'environnement. Dans le même temps, il cherche à promouvoir et diffuser la culture de l'implication citoyenne dans les territoires, en apportant un appui à des itinéraires de dialogue territorial.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à des collectifs locaux organisés, implantés dans un territoire : associations, groupements, éventuellement petites collectivités. Ces organismes doivent être sans but lucratif ou à gestion désintéressée et basés en France métropolitaine et d'outre-mer.

Modalités de soutien

L'aide de la Fondation de France prendra deux formes :

- un soutien financier annuel ou pluriannuel (3 ans maximum) pour les dépenses liées à la préparation et la mise en œuvre du projet ;
- un appui *via* :
 - la mise en interaction des porteurs de projet. Une Journée initiale, regroupement de tous les bénéficiaires de l'appel à projets, sera organisée après l'accord de la décision de soutien. Elle permettra de mettre en relation les lauréats afin de partager une culture commune d'implication pleine et entière des citoyens usagers du territoire, dans le respect de la diversité des initiatives. **L'obtention d'un financement implique la participation à cette journée.**
 - un dispositif SOS consultant qui permet à chaque projet financé de bénéficier de 1 à 3 jours d'appui technique, pour améliorer et renforcer la méthode et/ou les actions d'implication et de concertation entre les usagers, acteurs et parties prenantes. Cet appui sera octroyé sur simple demande du bénéficiaire.



Exemples de projets soutenus

Restauration d'alpages en Haute-Savoie : les différents usagers de la montagne dialoguent pour envisager leur avenir, dans le respect de la biodiversité et des activités socio-économiques locales.

Développement de centrales photovoltaïques sur une île du Ponant : réappropriation par les habitants de la production et la consommation d'énergie électrique sur leur territoire.

Création d'un éco-quartier en ville : grâce à la mobilisation citoyenne et à l'implication de la collectivité publique, l'habitat intègre toutes les dimensions du développement durable et répond aux problématiques sociales des habitants.

Critères de sélection

Le projet doit répondre aux conditions suivantes :

1) concourir à la transition écologique telle que définie précédemment.

Le porteur de projet devra montrer en quoi le projet répond aux enjeux de la transition écologique.

2) sur un territoire déterminé.

Le porteur de projet devra montrer quels seront les impacts escomptés du projet à l'échelle du territoire et sa pertinence par rapport à ce territoire.

3) en impliquant les citoyens usagers, acteurs et parties prenantes, de façon active.

Le porteur de projet devra détailler la stratégie choisie pour favoriser cette implication, notamment en :

- identifiant les usagers, acteurs et parties prenantes qui sont à ce jour déjà mobilisés ainsi que les moyens qu'il est envisagé de mettre en œuvre pour rassembler plus largement
- indiquant à quel niveau d'implication des usagers, acteurs et parties prenantes le projet souhaite parvenir (sensibilisation, information, concertation, co-construction, négociation, co-décision, autre)
- précisant la progression de l'implication des acteurs, usagers et parties prenantes, à chaque étape du projet, dans un itinéraire d'implication
- proposant des solutions de valorisation et diffusion des résultats, en particulier localement.

La transition écologique implique des innovations à différents niveaux : mise en dialogue des acteurs, diffusion et valorisation des résultats, usages de technologies de communication et d'information, diversité et intégration des thèmes abordés, méthodologies utilisées, outils d'évaluation, etc.

Ne pourront pas être soutenus :

- les initiatives à caractère individuel ;
- les opérations limitées à la communication ou à l'information, à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement ;
- le plaidoyer ;
- les actions de participation à des procédures officielles de consultation de la population telles que prévues par la loi, si elles ne sont pas l'occasion de pratiques innovantes et/ou si elles ne s'inscrivent pas dans la durée ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments et la protection du patrimoine bâti ;
- le fonctionnement régulier des organismes ou les dépenses d'investissement

Informations utiles

- **Site du ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer** : définitions, enjeux de la transition écologique
- **Site de l'Ademe** :
 - Informations sur la transition énergétique et plus largement la transition écologique
 - Guide « Concevoir et mettre en œuvre la concertation dans les Plans Climat Energie Territoriaux » (2014), qui offre une méthodologie pratique de conception d'une stratégie de concertation.
- **Site Comedie.org** : plateforme d'information et d'échanges sur la concertation et la médiation environnementale qui propose une actualité, des fiches exemples, des outils pratiques et des formations.
- **Guide Pour et sur le développement régional (PSDR)** pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires. Il permet de comprendre les enjeux de la concertation et de la gouvernance territoriale.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou disponible en contactant la fondation régionale concernée (voir la carte).

Le dossier complet accompagné des annexes devra être adressé avant le 10 avril 2017 inclus, en deux exemplaires par voie postale, et par mail à la fondation régionale concernée.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers présélectionnés seront examinés par des jurys d'experts entre juin et juillet 2017. Les décisions seront uniquement communiquées par écrit.

Toutes les informations concernant l'appel à projets se trouvent sur le site de la Fondation de France :

fondationdefrance.org/programme/concertation-locale

Aide méthodologique complémentaire



Comment agir pour l'environnement ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement du projet retenu dans le cadre de l'appel à projets. Destinée à mesurer les impacts environnementaux des pratiques du porteur de projet et à rechercher des solutions pour les réduire, elle pourra financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échanges de pratiques. Ex : actions sur les déplacements, sur la consommation d'énergie.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

Programme Environnement
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org

Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

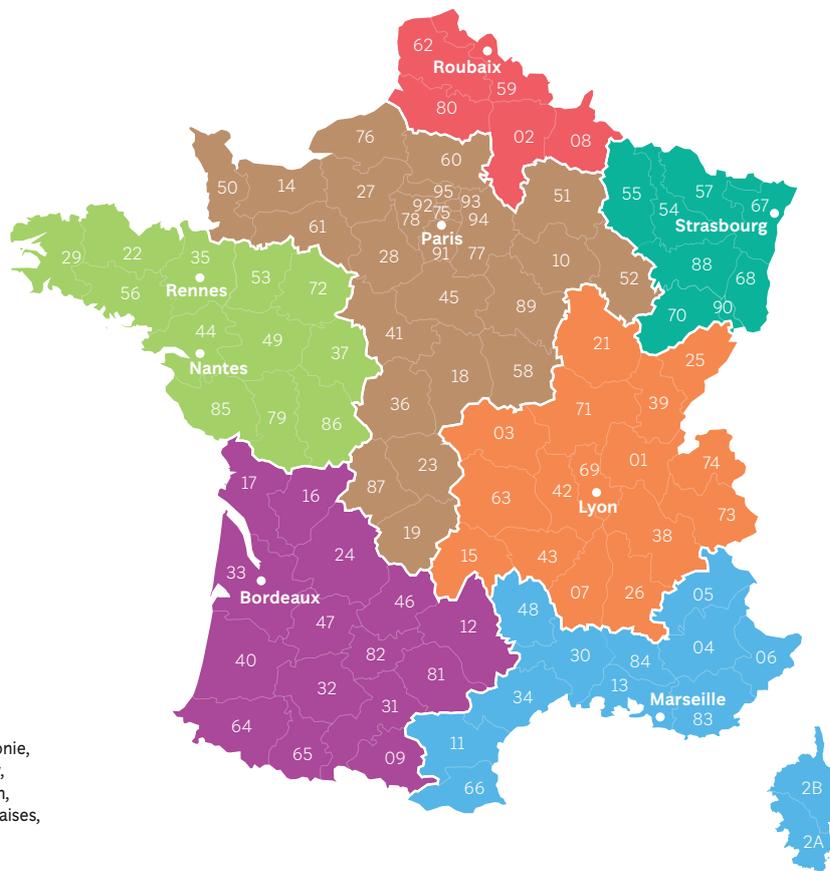
Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

Programme Environnement
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org



Nord

29 Grand'Rue
CS 50092
59052 Roubaix cedex
Tél : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

Avec les 808 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

